at l'Apirat du comestre courant. uso: The puastre parcarté de chaque langue pour la micro asegion, et 50 cents pour les insertions subsé-ontes du carré est de DIX LIGNES, ou moins. essels dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, vet mablites proqu'è ce qu'on les arrête, unx frais de ceux

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les On nend des abonnengen à l'amines, pour passeur, se les prix raisonnables.

Les des prix raisonnables de la campagne ne se a reçu à les des n'indique quelqu'un en ville chargé de payet les rément. Les lettres adréssées à l'Editeur doiven de l'amélies; dans le cascontraire, elles resterent à la

Pour le 20 mai, la belle Maisen à étages et ses dépendances, formant l'angie des rues Esplanade ://arts. S'adresser à F. PINSON.

Fig. PERRUT & GALLY, rue Toulouse, No. 59 MATASIN A LOUGH hises. States of a fact a espice de marcha hises. States of a fact a grant fact a fa

La MA GON à présent hibitée par le souss-que, dans la rue de la Douane, No. 11 i. contre ant 5 chamber, aussaile, despunctores &c. Les es de directé sont quants et compodes qui y a un oux citernes, des écuries &cs., dans a tous. Po-nes il fait y adressor à M. WALTON, Nos. 13 et 14, de de la Dominio. TYTO DE LA LOUISIANE -Cour de Pereis-

Contra ser dié monts e cas ent 6 6 u ceptée par la cour au bénéfice de not avent e esta repec per la corrar actuelle cut sassone con it est oplomé qu'ive assemblé e des des créanses au lieu en Rétude de Min Y Lowis, notaine pe-mét 31 de mois de mai courant, pour s'e corper des en et débuteur, et qu'en latendant, soutes poursuites a ves autendant per sus notas. and layour, Bue andu greffier, 19 mai 1834.

A. A LOUISIANE-Cour de pareisse t : A; d : la Nouvellost uléans -Sign of the first of the state Par ordie de la cour, Brown du Greffier, 19 mai 1834. ai --, 2ps ARMAND PITOT, greffier.

ARMAND FITOT greifier.

VPAT DE LA LOUISIANE—Cour of Premier

13 Ostrict Judgicare. — Jean Josques Haydel contress s
cets, pour obtenir us attermonemes. — Hest or loune
assemblée des créanciers do pétitionnaire, sera
pièr dans l'étide de Fel y climat, nota re prodic,
h, 30 du mois de juin productin, à 10 houres du
Se d'y dédibérer sur la démante d'un a conoioment
e pièr tonnaire, et que pendant ce tens la toutes

15. George, âgé de 17 ans, chartetre.
13. Augustin, âgé de 20 ans, chartetre.
13. Augustin, âgé de 20 ans, chartetre.
14. Augustin, âgé de 20 ans, chartetre.
15. Evelures appartenant à Louis Guérin.
16. Asna, âgée de 25 ans, chartetre.
17. L'ard de 25 ans, chartetre.
18. Augustin, âgé de 20 ans, chartetre.
19. Augustin, âgé de 20 ans, chartetre.
1 i igée, contre sa personne et ses propriétés

Considers La monte payante en journal 1550, et al. Le consideration et la monte payante en journal 1550, et al. Le consideration et la monte payante en journal et al. Le consideration et la monte payante en journal partie parentent.

Le consideration et la monte payante en journal et al. Le consideration et la monte payante et al. Le consideration et la monte payante et la monte AT DE LA LOUISIAND-Cour du Premier

* 16 ma*, A D 1931. 21 ma;—3 [-1 [signé]

ors.—La cession d'as brens du pétrionnaire ayant éte activé par la coré à par la coré au profit de se créaneures, il est ordainé qu'une resemblée desdats créaneures seu convoquée à l'étade de L. Féraud, notaire public, le 16 juin prochain, à se touvent bâtis sur sur le dit lot de terre, consistant qu'une, et en même pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même pour les objets spécifiés dans la pétition, et en même pour les objets spécifiés dans la pétition.

2. Crucies, nègre âgé de 14 ans, domestique de maintenue par autre sont sustendames. no, suront sus joudnes.

22. A. Canon est nommé pour représenter les créanciers

Par ordre de l'ionor de Charles Watts, juge de la dite-cou, le 14 jour de mai 1934. 16 mai--59 P. LEBLANC, greisser.

TAT DE LA LOUISIANE—Cour des Freuves, 1 1/13 et pour la pareisse St. Jean Baptiste-P. éscut d. T. Le Blanc, juge-Mardi, 13 mai 1-34-Succesn de fou Jean Baptisto Laroux.—Sur motion de Fran-: Vebre Pun des créanciers de la dite succession, infor-da cour que les héritiess du dit feu Jean Baptiste Laout out renouve à sa succession, il est ordonné par la r, qu'une assemblée des créanciers de la dite succes-an, act lieu en l'office du jace ex-officio notaire public de raroisse, Landi, 23 juin 1834, à 10 heures du matin, rior délirs des syndics, de fixer les terrains et condi-rauxquels seront vendus les biens de la dite successon et de prendre toutes autres mesures que feur intéré

Extract des minutes, ce 13 mai 1834. nai—39 A. SORAPURU, Egreffier. MAGASIN DES NOUVEAUTES DE PARIS. veux, fines Parfumeries, Cols, Gants

Bretelle . Cunnes, &c. &c. AULHIAC, coificur, rue de Chartres, No. 171, au

pouries &c.

Perruques d'homines, méthaliques, toapets de, à crochet, variumenes, l'atra fiaiche, toute que lité, et superfine, probleme d'amande, do, de rase; do, concombre de limaçon, cavon de tollette, &c., Eau de Cologne supérieure, No.

composite à la Rose et Jasmin, houpe de signe &c.

crasts pour la saison, de fil d'Ecose, toutes couleurs do, 1837

its, &c. Proctionie dans son magasin rue de Chartres, tout n est relatifia non état, et il fait toujours des appentifs n confere et au mêne prix. 20 mai

BIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

RIBLIOTHEQUE FRANCAISE.

RIBLIOTHEQUE choisie de la LITTERATURE
FRANCAISE, No. 40, récemment reque et prête à livrer
aux souscripteurs chez.

W. McKEAN.

Un nigaure des roes du camp et Commune. 12 mai. N débarquement du navire Edouard, venant de Mar-le seille, et à vendre par les soussignés, ayant droit au revoack : 400 barriques Vin de Marseille, des marques Erasse, Ponset et autres; 50 demi barrriques do; 50 ba-mitation Madère: 600 caisses Vin Muscat; 210 pa-Hulle, 200 demi, de. do.; 25 caisses Olives facies; 50 cornichina; 50 de. olives; 60 de. Salaisons assorties: CABRIERE & BORDUZAT.

LAFAYETTE PORTER-HOUSE. Rue Bieneille, No. 21.

WIN DE BORDEAUX—Vis vieux en bariques,
Champagne, Laffitte, Gruau Larose, Win blanc 4e.,
WIN DE BORDEAUX—Vis vieux en bariques,
Champagne, Laffitte, Gruau Larose, Win blanc 4e.,
Willed 'olive, a vendre par
3 mai
J. MAGER
VAPOLEORS a vendre par NAPOLEONS a vendre par 14 mar J. D. BIERS & R. S. JOHNS. 60 rue Char. . Jue du Canai, No. 60 Suris

PAR F. DUTTILLET.

L sera vendu le samedi, 24 mar prochain, à midi, à la juin, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la mineure Clarisse Sabatier l'esclave ci-après décrite, des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de la succession de feu veuve Dantelly de Bertain.

Addiad Accident des la Conditions de la Conditions de la Succession de feu veuve Dantelly de Bertain. 19 avril 1834, l'esclave ci-après nommé dépendant de succession de feu veuve Danvily de Bertain.

Adélard, âgé de 18 aus, marroneur.

Condititions: Un tiers payable le 21 septembre 18 de 18 aus et un tiers le 21 aus et un tiers

tiers le 24 mars 1835, et un tiers le 24 septembre 1885, en billets endosses à satisfaction et hypothèque jusqu'i parfait paiement. L'acte de vente sera passé devant F. de Armas, notair public.
PAR FERNANDEZ & WHITING.

PAR FERGALANDE.

AMEDI, 24 du courant, il sera vendu à 4 heures li
Papiès-midi, à Pencoignure des rues d'Espagne
Moreau, à la résidence de M. Peter Coyle, des meublesse
mics consistent en lits et leur garniture, chanses, tablée 4-a; 2 chevanx, 2 charrettes, et 3 drays avec les complets, et 2 belles vaches.

PAR II J DOMINGON.

L sera vendu le mardi, 27 mai, à 10 heures du marin, à son magasin d'encan, d'ordre de la cour et sous l'ins-pection des syndies de la faillitte de Camille Filhe, mie quantité de marchandises meches et habiliements Conditions, à la vente. 17 mai

PRESON.

Bureau de la Compagnie des Architectos,
Nouvelle-Orléans, Havril 1854.

A LOUER—Cinq belles Maisons en briques et à trois étages avec dépendances &c, situées unice Architectes, à la presse à coton à vapeur de la contre priv et conditions, s'adresser au bureau de la contre priv et conditions, s'adresser au bureau de la contre priv et conditions, s'adresser au bureau de la contre les Architectes, à la presse à coton à vapeur de la compte de la succession de fia Jean Murville Hariage.

A LOUER—Un vaste Magasin d'entrepot, de So pieds de jongs, sur 40 de large, situé rue St. Pontippe, entre Royale de Bourboar. Pour les contre les frues du l'ort et St. Perdinand, s'adresser au soussigné.

La majson en broques à trois étages, (Free port) privales de l'entre les frues du l'ort et St. Perdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

La majson en broques à trois étages, (Free port) privales du l'ort et St. Perdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

La majson en broques à trois étages, (Free port) privales du l'ort et St. Perdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

La majson en broques à trois étages, (Free port) privales du l'ort et St. Perdinand, s'adresser T. NICOLET & Co.

La majson en broques à trois étages, (Free port) privales du l'ort et St. Perdinand, s'adresser une sec able profinite de marchandises genes et nanconde de sur l'au plus de la flex (Conr.) il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un neitre de l'au mordre de la dite Cour; il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un neitre du l'au in 1834, à midi, à la Beurse Hewlett, pour le compte de la succession de fia Jean Murviille l'au range vend un ordre de la dite Cour; il serve vend un ordre de la dite Cour; il serve la dite Cour; il serve la dite cour d'au dais paroisse fia résidence, située de la succession de fia au rue de la succession de fia au rue Rousser l'au rue Rousser l'au rue Rousser l'au rue Rousser l'au rue

29, 120 actions de la Banque de l'Union de la Le Conditions: les actions payables comptant; et la propété comme suit : \$550 comptant, plus Pacquéteur pendicherge de payer à leurs échémers respectives deur built du défant de 5850 chacun; funant 12 mars 1835, et l'aute de faut de

on indersendossès a satisfaction de l'administration de hypothé, le sur la propriété.
L'acterne veste serv passé, devant Thé d'ur Ségletest, pails aux frais de l'acquéreur.

PART TRICOU & CANOSCEE.

BIN vesta de trois ordres différents de la Cour du libration de la Cour de la Co

Forst (P, syndies des eréanciers d'Edonard Guérin, Llaus Nos. 13 et 14 noche la Doman.

AT 122 A LOUISIANE. Cour de Peruis.

Pon. Cas. Lantan, juin.—No. 7472—C. Uran des loms du fonction de sanciale de servici se doments. La casion des loms du fonction de servici se doments. La casion des loms du fonction de fonction fonct

2. Sam Gray, paltrener, age de 52 ans. 3. _____, 53 ans, ayant la vue menyaise, occasionne

par une cataracte. 4. Charles, negre de champ, agé de 24 ans, deva-5. Didna, nagresse i gée de 35 ans. 6. Doley, do. do. 38 ans.

Doley, do. do. 38 ans. Betsy, domestique de maison, un peu blanc géc de 17 ans. S. Delphy, négresse de champ, à cée de 30 ans. 9. Céleste, enfant de Delphy, agre de sans. Esclaves appartenant à François Guerin.

10. Jo, bon cordonner, âgé de 35 ans.
11. Crosy, âgée de 28 ans, avec ses deux enfans, Aidé.
agé de 4 ans, et Alleck de 5 inots.
12. Meona, âgée de 16 ans, domestique de maison un
peu estropié, il y a une hypothèque sur cette ess'ave cour
la somice de \$500, à 40 pour cent par au d'artérèt, à la
cenne Defanchard Degruys. venve Dufauchard Degruvs. Esclaves appartenant à Edonard Guérin.

13. George, agé de 17 ans, charrether. 13. Augustin, agé de 20 ans, s'étant absenté, il y a une hyporénque sur cet esclave de \$500 à \$10 paur cent par

Transla, a feide 25 ans, conheret damestiqu

Harris (16 à 16e de 14 ans, domestique de maison Atlèna, agée de 17 ans, cuisinière, avec son cafant o , to ace de la mois: il existe une hypothèque cura Co det o s : La moité payable en fout fairs 1835, et

M · ie, El z heth, Eugénie Debuys et fen Joseph Adelph JNO. L LEWIS, grif Transan épaix, savor :

12 Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces

12 Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces

13 Un LOT DE TERRE ayant 39 pieds 7 pouces TAT DE LA LOUISIANE—Cour de l'écourer 10 nous son essant, savoir :

10 De riet Judiciaire. — L. L. Béisourer vs. ses créons de face à la rue Borrhou, sur une profondeur irrégulière de l'accessor des beens du pétitionnaire ayant été accessor de se propriété de la conserve de se propriété de la conserve de la conser

> on-3° Hillaise, négresse ágée d'environ 20 ans, bonne danchis cause et repassense, avec son erfant.
>
> 4° Charlotte, négresse agée de 32 ms, cuismière.
>
> 5° Lewis, nègre âgé de 20 ans, cucher.

Conditions de la Banque du Commerce.
Conditions—Le lot de terre payable à 8, 16 et 24 mois es esclaves Charles, Héloise et Charlette, payables à 6, et 12 mois et Lewis \$368, 88 cents payables le len févri-

OUR DES PREUVES—Paroisse de Jeffeson— / En verta d'an decret de la Cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le sa-medi 14 juin prochain, sur les ileux, à la chenière Camina de ment a com de celle Je lerson, vient de recevoir de Pans, da en cette paroisse, à midi, tous les biens composant les un sortment (qui lui maiaquait) en touffe pour Dames, successions de feu Etienne Terrebonne et Rosalie Dumes : anglaise dt de toute mance, raic de chair pour perru- fresne sa femme, savoir : le mobilier consistant en quelques de dames, longs chev oux do cheveux courts, à la Ni : que- membles meublans, pirogues, nnimaux, et autres obnon, raye de toute grandeur pour tours, nattes dit fausses jets; une négresse nonmée Françoise, agée d'environ 20 ans, et une terre située à la chemère Caminada, ayant un arpent et demi de face à la baie Caminada et courant en profondeur à la baie Perillist.

Conditions: pour le mob lier, toutes sommes au-dessous de \$30 payables à 60 jours, et toutes sommes au-dessus, payables en mars 1835. La négresse et la terre, payables en trois termes égaux en mars des années 1835, 1836 et 1337, les acquéreurs donnant des billets endossés à satis faction et hypothèque spéciale. F. DUGUE, juge

DISSOLUTION DE SOCIETE. A société connue sous la raison de Landes & Luvenue, est dissoute d'un commun accord, à dater du 14 de ce nois, M. Lavenue est chargé du réglement des affait res de la dite société, d'en payer les dettes et recevoir ce qui lui est dù. Nouvelle-Orléans, ce 17 mai 1834, P. LANDES, 16 mai-6 J. H. LAVENUE.

MI JH. LAVENUE prévient ses amis et le public que sa pharmacie continuera ses opérations pharmaceutiques sous son neur, et conduite par un commis capa-ble de la faire valoir. Il espère que son établissement ins-pirera au public la même confiance que par le passé. 16 mai—6

OUR DES PREUVES.—Paroisse de Jefferson En vertu d'un décret de la cour des Preuves de la pa-tosse de Jefferson, je vendrai à l'encan, Vendredi, 23 mai courant, à midi, sur les lieux, euriron trente mille pde, de planches de bois jaune et autres bois, et un chalen déndant de la succession de James Ward, décédé, et main tenant près de l'auberge du Bull Head, sur la Levée, fau bourg des Religieuses. F. DUGUE, Juge.

F. DUGUE, Juge.

PRIQUES A FEU-Excellentes briques | feu |

Pregaes par le brick Hone et al. reçues par le brick Hope, et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.

anciers de la susdite succession et à toutes autres perconnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours a dater de la prés nte publication, les aisons pour lesqueiles le compte présenté par l'exé cuteur datif, ne s rait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, reg.

DAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves— Axis est par le présent donné cux créanciers de la aust. Saucdans l'affaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'affaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide dans l'Alfaire chés na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 1834.

Suide des na montonnée.

Paroisse de frison, 5 mai 18

Par ordre de la cour, W. F. C. DUULESSIS, rég.

Sacrission de Ruben Gaunt. AROISSE D'ORLEANS,— four des Pruvess bitation desdais Avis est par le présent donné à ly créanciers de la présente publication, les raisons pour les puelles le compte publication, les raisons pour les puelles le compte publication, les raisons pour les puelles le compte présente par l'evécutur restance at tre ne strait point appronvé et homologué. Par ou re de la cour, 14 mai VFC DUPLESSIS, réz.

14 mai W F C DUPLESSIS, ré2.
Succession de Isaac Baidwin.
AROISSE D'ORLEANS—Cour des Prouvés—Ave est par le inférint donné aux créanciers de la Avis est par le présent donné aux créanciers de la suseille succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir a déduire sons dex jours, à dater de a présente publication, les raisons pour le quelles le comp-te présenté par les exécuteus testamentares du defunt, seract point approuvé et homologué.

Par ordre de la cour,

WFC DUPLESSIS reg. OUR DES PREUVES - Succession de Martin des réclamations à faire contre la dite succession ou des so omes à payer, sont prices de les déposer dans les dex jours de cette date, au bureau du juge sonssient de la contre la dite succession en des so omes à payer, sont prices de les déposer dans les dex jours de cette date, au bureau du juge sonssient de la contre de la co Paroisse de Plaquemme.
Paroisse de Plaquemme, le 20 mai 1834.

PENSION DE DEMOISELLES.

TRIGEE par MME. & WILE. GRANET. (Pour le se diet le même et dans la maison de M. Ph. Yicky, vis-à-lies empirels en un'à re oue cobii nu'à re oue cobii Pensium cres y compris le piano, la guitarre on le dessin, Do, sans musique in dessin, ner ensonmares, musiq, ou dessin; Do, sans musique ni dessin;

Do. sans mission in desain,

2 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier

2 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier

3 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier

4 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier

5 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier

6 A DE LA LOUISTAND—Cour du Premier du A social particular du Premier du Premi

maison de M. Micheld

maison de M. Aliener,
Pens onnaires,
Denn-pensionnaires,
Externes, [y compris les classiques]
Do, [sans les classiques]
Blanctassage [cour les pensionnaires]
Le fout payake par trimestre et d'avance.
L'adocation dans le collége, est portée tout aussi loin que

L'éducation dans le collége, est portée tout aussi loin que dans tout autre établissement de ce genre, et se compose du l'itin, du grec, du français: de l'anglas, de la versification, de l'arritmérique et des mathématiques, de la géo-graphie, de l'histoire, de l'écritore, &c. Coaditions communes aux deux Établissemens. Les pensions fournissent aux élèves les plumes, le la

pier et Penere. Les livres, les ardoises, ainsi que la lan-gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément Un quartier commencé est censé fini et se paie en en-

ier et renere. Les artes, transcondent de la balance à 12 mois, le tout, en billets endossés à satisfaction, et portant hypothèque jusqu'à pariait paiement, et les actions de la Banque du Commerce éomptant. Les actes de vente seront passés pardevant Mr. L. I. Ferraud, not, pub. aux trais des acquéreurs. 5 mar.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson.

Chaque curatelle à la succession vacante du la Lewis Roèning, décédé intestat; avis est par le pré ent donné à tous coux que ceia peut concenner, d'avoir a déduire sous aix jours, les raison pour lesquelles il ne serait pas fait à la dite pétition. Par ordre de la cour, 15 mai.

F. DUGUE, inc.

COUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—

A OUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—

A OUR DES PREUVES—Paroisse de Jefferson—

A la sortie d'un élève, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue Espagnole, les frais de maladie, et les arts d'agrément gue to fait la charge des parens que sont hibres de consé fini

A la sortic d'un élève, les draps et les servieltes resten L'Enstitution pour le service de l'infirment. Deux sours ou deux freies pourront coucher dans le nême la.

Il nery Babcock contre. I. Dimitry.

In N vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'entre d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'entre de propose de paroisse dans et pour la ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à la Bourse Lafayette, à l'enconguire des ruce Jackson et de la Levyér, le 13 juin prochain, à une heure après-midi, la propriété ci-après décrite, savoir: Un carré de terre stud dans la ville de McDonouh, contenant 12 terrains, chaque terrain ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur; un terrain ayant 60 pieds de face, sur 120 de profondeur; un terrain ou angle situé dans le même lieu; une portion de la batture faisant face à la place No. 5, de la ville McDonough, s'étendant de la rue Washington, au fleuve, avant 300 pieds de face, sur une profondeur illimitée à cau-Henry Babcock contre. 1. Dimitry. ayant 300 pieds de face, sur une profondeur illimitée à cau-se de l'écoulement de la rive du fleuve. Paroisse de Jeffersou, 11 mai 1834. 22 mai P. A CHARBONNET, dép. shériff

Paroisse de Jefferson, Il mai 1934.

Paroisse de Jefferson, Il mai 1934.

Paroisse de Jefferson, Il mai 1934.

PA CHARBONNET, dép. shériff

PERETON, Naturaliste et professeur d'Ornithologie, arrivant du Mexique, al'honneur d'annoncer aux haitans de cette ville, qu'il a apporté une superbe collecter lui-même ce qui lui est du, il prie donc les personnes qui recevfont ses serviton de Bordeaux:—60 barriques vin rouge St-Estèphe; 134 caisses ditto Medoc, d'importations précédentes: 70 paniers vin de Champagne, Ire, qualité; 20 caisses vin de Bourgogne, Chambertin & Nuits; 3 barils vin Malaga, vieux; 1 caisses liqueurs Martinique; 4 pipes Genièvre de Bourgogne, Chambertin & Nuits; 3 barils vin Malaga, vieux; 1 caisses liqueurs Martinique; 4 pipes Genièvre de l'ollande, tre, qualité; 3 do, Eau de vie; 20 balles Indiennes françaises; 50 ditto coton écru de 28 p. de large; 30 de. do, 37 do.; 1 caisse do, blanc, 45 do; 1 ditto Cambrick; 3 ditto orbose et collerettes brodées en mousseline suisse; 100 balles courertures françaises 3 points; 2 ditto ditto 12

AUX ENTREPRENEURS. E soussigné vient de recevoir sur la Levée, une quantuit ité de Pierres grès pour seuils, l'inteaux et pour toute sorte d'ouvrages de construction, qu'il a à vendre à des prix raisonnables.

Il a également fait un arrangement avec le propriétaire une carrière qui a un grand établissement à vapeur pour scier les pierres. On don lui délivrer les pierres sous un projet d'ordre, ca qui le mettre d'avair avair constemn.

scier les pierres. On don lui délivrer les pierres sous un mois d'ordre; ce qui le mettra á même d'avoir constamment à vendre une grande quantité de toutes espèces de pierres et de leur exécution. Pour voir les échantillons des pierres et de leur exécution, s'adresser à son établisse- ment de graines de jardinage fraiches, qui le mettent à mêment rue Royale, No. 292.

N. B. I! place les grilles et les dessus de cheminée construit les tombes et grave les inscriptions, le tost exécuté avec goût.

S. L.

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

17 mars

DE CHANGE sur New-Yerk & Pa-

CHAUDIERDS FRANÇAISES, à vendre par 3 mai J. MAGER.

VENTES A DENCAR

VENTES A DENCAR

PARTICOU & CANOMSE.

In the property of the

suivante savoir : La mottié entière de ces deux lot suivante savoir? La inotte entere de ces deck siste dans le derrière du fanbourg Lafayette, paroisse Jefferson désignés sous le titre no. 1 et 2; le no. 1 a 218 pieds 4 pouces sur la rue des Naiades et sétend à la profondeur au lot no. 8 borné, es haut par les terres de Mine, veuve Livandais et au bas par le lot no. 2. Le lot no. 2 faisant l'encoignure des rues Nai des et l'a son, a 300 pieds de face sur la premuez 15 et 275 sur la seconde, il est borné sur le troisième coté par la lot no.

Succession de Angrew Baker.

Succession de Angrew Baker.

Son, a 300 pieds de face sur la première et 275 sur la seconde, il est borné sur le tout sième coté peut le la nonze de sesdate succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dux jours à plater de peut concerner, d'avoir à déduire sous dux jours à plater de la présenté publication, les paisons pour lesquelles la compte présenté car le curateur de la due succession, ne ser que présenté car le curateur de la due succession, ne ser que par le sprésenté car le curateur de la due succession, ne ser que par la propriée rare et s'ét en d'un squ'aux terres maintenant appartement à Lôins Foucher. Le tou no. 22 qui avoisine le pre mier la des me 36 pieds de face sur la rice Jacksen et Sét, ne en readoudur jusqu'aux terres de Louis Foucher, The order de la cour, W. F. C. DUPLESSIS, rég.

Succession de Louis Chrofton Shittenerger.

Succession de Louis Chrofton Shittenerger.

> syndres des redeccies d'Édouard Guérin, Leurs Guérin et François Guérin, il sera vendu par le jugo de paroisse soussigné, en anteur ex officio pour la paroisse de Plaquenine, le 11 de jour prochare, à 10 heurs A. M. sur l'ha-bitation desdits i nêrm ficies, dans la due paroisse, les Propriétés survines, savoir ; 12 Vaches, 12 Vijans, o Taurem, 19 Montans, La charperte d'une marson avec presque 1 mes les pranches pair la fivir, 20 milires d' Bragues et 200 bards de Coguilles d'huttres. Coul tions: Toute somme au-dessous de \$100, come-toute et au-dessus a 60 jours de crédit, en l'Hets endorses

Paroisse de l'aq temple, 7 mai 18"



47, demeure actuellement rue St. Platippe, No. 21, entre Parotise de Plaquerone, le 20 mai 1534.

Tarotise de Plaquerone, le 20 mai 1534.

Buran de la Compagnie des dechitectes,
Nouvelle-Orleans, le ter, jun 1534.

A VIS—Les actionna jues de la seconde et tous lente de direction. Superior de la birre, jun 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème de la direction.

2 mai 1534, le fème de la direction.

2 mai 1534, le fème, dixième sur le montant de leurs actions respectases. Par ordre de la direction.

2 mai 1534, le fème de l'action de la Levée, le forme cité de la securité dans le travais sans être aussi expenient du no ordre de saise et de vente à mentant de la vente de la vente mentant de la vente de la vente de l'action de la Levée, le fera de la vente de la vente de la vente de vente de mentant de la vente de la vente

To mene espace de tense Pour es chanhères, appareils distillatures et nam-Pour es claudaires, appareits distributes (1 7/4061 Yicky, vis-àhes, n'va sur les leux, fait construire les fourne aux, met
hes appareits en place et les fait marcher leu ménie jusqu'à ce que es lui qui doit le conduire soit suffsance et true.

1 fait et condectionne toutes espèces de l'empes à
mend es là Acrosage mortées serbienette. Pompes de
pare aspectates, fodantes et élévatoires (dites lenguales)

150 doi
144 doi
144 doi
155 que es reignes enlevant une très grande quentité
d'em avec une to celien reignes, calculations et aussin en ce

COLLEGE dragé par M. Granet, Doctour ès Lettres, auteur de clusteurs ouvrages sur l'Élucation, et existe se une assez grande quantité d'eau poprovis or du collège Jefferson. [Pour le moment dans au sour le sec urs d'aucun corps étrangres. Fait tontes provis or du Collège Jefferson. [Pour le moment dans a maison de M. Micheld]

brication de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en me. La modération de ses prix, le fini et la solidité qu'il don e à 1 out ce qui sort de son attelier, le mettant à mém

er les personnes qui l'honoreront de leur confiance



du Camp, No. 43, encoignure Gravier, Nouvelle-Orléans Four se rendre aux pressantes sollicitations d'un grand nombre de familles qui se sont présentées chez lui la se-maine dernière et qui n'ont pu y frouver place à cause de la grande affluence des personnes qui assistent à ses leçons, a pris la résolution de retarder son départ, et en consé-

AUX AMATEURS D'ORNITHOLOGIE

100 balles couvertures françaises 3 points; 2 ditto ditto 12 servant leura couleurs naturelles et en les préservant pen-do; 100 caisses sel raffiné en pains.

7 avril THEODORE NICOLET& Co.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il donnera dant de longues années.

Devant rester quelques mois dans ce pays, il données des leçons d'Ornithologie, à ceux qui désireraient s'instruire dans cette partie, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi; à sa demeure, rue St-Pierre, deux heures de l'après-midi ; à sa demeure, rue St-Pierre, No. 139, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

> GRAINES DE JARDINAGE FRAIOUES. E soussigné vient de recevoir et a en débarquement des navires H ntsville et Nashville, en ligne directe

TTEE DE CHANGE aur New-York & Pa-La ris, à vendre par T. NICOLET & Co, 19 mai rue Teuleuse, No. 36:

John Ulm & E P Deforest vs. J. W Carstens.

John Ulm & E. P. Deforest vs. J. W. Carsens.

N. Vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressé
par c'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de
cité, p'exposerai en vente publique, le maidi 27 mai 1834
à 4 heures P. M., à m. n. bore au, sue Condé, No. 35, di rs moubles saisis dans l'affaire ca-dessus. menthes satisty nonmultitions of computant.

B. BEAUREGARD, marshed

15 mai Junea Hameim & Mary Lo ney es. Louton & Mile. N verm d'u contre, le fierr facias à unitauressé pa Punit, G. Poéval, et l'eccisanter de la contre de cad preposente et veux pre que, le mercredi 25 van 1834, le Fleures de l'épice une la me dans au rue conde, en mo-ne la rue M. Eson, et veux les saists dans cette aux.

re. Conditions: come tout.

16 mai B. BEAUREGARD, marshal

re. Conditions I come in B. BEAUREGARD, marshal B. Werter d'un ordre de fleri facus 2 une, adres é par Chon. A. Lancuville, pres consuller de la cour di cuté, l'exposerar en vente pur aque, le lundi 26 de mai 1834, à 4 heures P. M., à l'encoignanc de la ruc de la Leve et d'Enghen, le contenu d'un raberel, saint pour saission le contenu d'un raberel, saint pour saission le contenu d'un raberel, saint pour saission le contenu d'un raberel, saint pour saission

B. BEAUREGARD, marshat

Victor Rommage vs L Piecher.

N vertu d'un ordre de fieri facias à moi adjessé par Phon. Che Gavarré juge président de la cour de crié de la Nouvelle-Oriéans, p'exposemi en vente publique, le jemii 14 jans 1834 à mau, à la Bourse de Hewlett, encorgnure des rues Chartres et St Louis, un certain of de terre situé au nouveau faubourg Marigny, riu de l'Union, entre Morales et Urquiert dans l'îlet. No. 20, et sous le No.7, conformément à un plan diesse par. A. D'Hémécourt, dép-voyer, et déposé dans l'étude de C. Pollock not pub, ledu-

B. BEAUREGARD, marshal.

N vertu d'un ordre de fiert factos à mon adressé par l'hon. J N Duncan, juge conseiller de la rours de cité de la Nouvelle-Orléans, J'exposerai en vente publique, le peudi 19 jugi 1834, à médi, à la Bourse de Hewlett, en coignure des rues St. Louis et Charties, un certain loi de terre situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet No. 24, et sous le No. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, borné d'un côté par le loi No. 2, de l'autre par le loi No. 4, et dans la profondeur par le loi No. 127 Sais pour sausfaire un certain jugement rendu dans la dite honorable Cour en faveur de Louis Ferraid fils. Conditions: comptant.

17 mai B. BEAUREGARD, marshal

de face sur ladite rue Toulouse, sur une profonde or de 20 piens, ensemble toutes les batisses et amélionations qui

Conditions, deux mille pi stres pavaldes le 14 Novem bre prochain et la i slance comptant.

9 mai-28 G.W.MORGAN, shérif Bureau de la Banque des Citogens de la

Louisiane.

ES Souscripteurs au fonds captal de la Baoque des Citoyens de la Louisiane, so it requis de transmettre ours titres, au hureau, de M. P. Soule, avocat, 100 St.

pours (pour la ville) et quatre vingt dix jours (pour la cam-pagne), setont considérés comme remonçant aux droits et priviléges qui pourraient résulter de leur souscription-Nouvelle-Orléaus, 22 mars 1834.

Par ordre de la Direction,
mars—3m E. BARAU, secretaire.

sortes de Chaudières à Bere, à Teinture, a Suit, a Circ.

Sectes de Chaudières à Bere, à Teinture, a Suit, a Circ.

Bargiones et leurs extinctes, dato à fourneaux; toutes sortes de la Direction.

Bargiones et leurs extinctes, dato à fourneaux; toutes sortes de la Direction.

Sectes de Chaudières à Bere, à Teinture, a Suit, a Circ.

Bargiones et leurs extinctes, dato à fourneaux; toutes sortes par d'eabiissements de lains sor publics ou pour matiens par d'entire de maison, dalles, tuyaux de dessente, de conduits et robinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1-28 dans le grind Hôpital de Bordeaux.

His charge du riccommodage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de chius, et se ciapose, de la versification de l'étamage de toutes sortes de consideration de l'après-midi, jusqu'à nouvel avis, au matie de l'après de iomnés par l'acte d'incorporation-

WM. G. HEWES, A. L. M. DAMARINE, CHANDLER WHITE, N. N. WILKINSON
H. M. WRIGHT,
F. PESCHIER,
A. QUERTIER.

VENDRE-Un negre forgeron, excellent ouvrier. a sujet et parfaitement garantie des vices et ma-évus par la loi, agé d'environ 28 ans, et depuis ans dans le pays, parlant anglais et français. S'a Miamond, O'Duniag & co., ou à J. M. D. GAUTIER, courtier, rue de Chartres, No. 166 J. R PUTNAM, DENTISTE.

L'HONNEUR d'intormer le public qu'it demeure le docteur Ker, à l'encoignure des rues du Canal et Royale, ou on pourra le trover depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures de l'après-midt, prét à remp ir les devoirs da sa profession. Il myitte les personnes qui désirent l'emplaces et la consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui, vuou'illui est important de consulte n'a venir chez lui vuou'illui est important de la consulte n'a venir chez lui vuou'illui est important de la consulte n'a venir chez lui vuou'illui est important de la consulte n'a venir chez lui canal est lui canal est notation de la consulte n'a venir chez lui canal est notation de la consulte n'a venir chez lui canal est notation de la consulte n'a venir chez lui canal est notation de la consulte n'a venir chez lui canal est notation de la consulte n'a venir chez lui canal est n'a venir chez lui canal es ployer et le consul er, à venir chez lui. vu qu'illui est im-possible de sortir durant cette partie de la josnée (excepté en cas d'indisposition), il a pour les persones qui l'honnoreront de leur visite un salon distinct et séparé, des ap culement qui vous Le prix Le prix Services s'il se trouvait occupé. Ses prix sont ceux sancservices s'il se trouvait occupe. Ses prix sont ceux sanc-tionnés par l'usage dans sa profession et il n'en départira que pour les personnes de moyens limités ou pour les fa-milles qui l'honoreront de leur confiance; dans ce cas il fera une déduction raisonnable. N'ayant sucun aide et fera une déduction raisonnatie. Il ayan auch and et voulant toujours qu'on le trouve chez lui, il est évident qu'il ne pout tenir de comptes et collecter lui-même ce qui lui est dû, il prie donc les personnes qui recevfont ses ser vices de vouloir bien régler au moment où aussitôt qu'ils le jugeront convenable, plusieurs personnes s'étant offensées de se voir présenter des comptes par un tiers commis à ces des la leurière que l'en sers ponctuel aux rendez-vous

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à ven-dre par JULES LE BLANC, 16 mai jue Royalo, No. 104

DLOMB EN SAUMON à vendre par J. MAGER. PIUM de Thèbes (Egypte) 6 caisses reçues par le navire Edouard de Marseilles, à vendre par F. PERRET & GALLY. 12 mai Rue Toulouse No. 59.

The Toutous No. 29.

ETABLISSEMENT DE MACHINE A VAPEUR.

No. 120, rue de la Nouvelle-Levée, encoignaire St. Joseph.

E soussigné informe le public qu'il est prêt à construire toutes espèces de machine à vapeur. Il fournier les ouvrages en fer, des fontes de cuivre et de fer, et fera en ce genre toutes sortes de réparations pour les bateaux à vapeur. Les ordres serent exécutés avec promptitude. Il espère que le public continuera à le patroniser.

J. F. OSBORN,

M. B. Il a maintenant en main: 1 machine de 16 1-2 pouces à cylindre; 1 de. 111-2 do. do.; 1 do. 71-2 da. do.; 1 do. 71-2 da. do.; 1 do. 71-2 do. do.; 1 do. 61-2 do. do.

op comptant.

L'acte de vente sera passé pardevent Pélix Crima, no PAR FERNANDEZ & WILLIAG. L sera vendu à la Bourse. Sumoir 23 cu cu cu d'inith. La terrain s. né à l'enconnoccion re d'inith. La terrain s. né à l'enconnoccion re d'inith. L'onaire et Bouerton, de sa xante promète une le occasi frente reax pieces cent promète une le occasi frente reax pieces cent principale.

profodo ur su in ocrato re una hasto librages est désigné par le no Cd us cilictas 31. Comittous liegoar comptin el la resia (n. trois ans, and the object of a discress of herother jusqu'à parla payement.

i AR FERNANCS & WHITENG AMED, 24 di. con ant, d. son vince, á mei an Borse, chun le de céz es suvints : Vincy, guillann, àyée d'environ 35 m/s, cuiy nièn, lause ci repusseuse. Jean, ágé de 17 ans

Jean, agé de 17 ans
Emma- el agé de 11 ais,
David,
do 15 do,
Macray, do 9 de,
Tons ces regressent d'accillens domestiques et bonne apparence. Els sont garantis des maladas et prévis par la so, et ne sent pas vendus à cause de Conditions: 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés

gruire des rues Chartres et St Lome, un certain out de terie stude au nouveau faubourg Marigny, rue de l'Union, entre Morales et Urquiert dans l'îlet No 20, et sous ie No 7, romformément à up plan diesse par A D'Hémécourt, dep toyer, et céposé dans l'étude de C Pollock not pub, ledu terrain no surant souxante trois pieds ouze pouces 3 lignes de fice à la rue de l'Union, sur cent vingt sept pieds dix pouces 6 lignes de profondeur. Saisis dans ces affaires.

Conditions: Comptant.

9 mai BEAUREGARD, marshal.

N vertu d'un ordre de fien facus à mon adressé par

courant.

Un esclave abandonné pour le bénéfice de ses créanciers,
par Philip Lewis, syndic dus créanciers. Les contions seront de noncées au moment de la vente.

PAR J. LECARPENTIER.

tin, a son magasin d'erean, un Tour, et to it ce qui en de-pend, appartenant à la succession Donoh . 20 mai PAR FERNANDEZ & WHITING.

\$50 DE RECOMPENSE. Parti marron de l'habitation des héritiers Nicolas Reggio, Paroisse Illaquemines, dans les premiers jours d'avril dernier, le nègre américain nommé Joc, taille de cinq pieds 8 ou

10 poxees, parlant anglais et français.—Il boite un peuen marchaut de la jambe drôite, et a de très grands yeux—Il nété une fois dans les faususdite sera donnée à quiennque le logera dans la geole de cette paroisse, et en donne a avis au sous-signé. CHS. DE BLANC. 14 mai S RUE ROYALE, PHARMACIE • No. 123.

RECUS et à vendre par les soussignés: Poudre d'Irroé ou purgatif rafraichissant; Eas- de fleurs d'oranger triple, par liouteilles ou estagnons; do. de Lavande double; Gomme arabique blanche; Salsepareille : très fraiche; Scringues pour les chevaux, &c.
A. V. PEYCHAUD. Bureau de la Presse à coton à vapeur de la Levée,)

A.A. PEYCHAUD Près la rue St-Louis.

cat auquel lionne dreit le reçu mentionné.
Par ordre du bureau.
15 mai - 3 F.C. CATONNET, secrétaire

E soussigné informe le public qu'il ne sera prêt à recevoir des PENSIONNAIRES à sen Hôtel de Pascagoula que le 20 juin, après lequel temps sa maison sera élargie ses enménagéments généralement améliorés, et sa buvette pourvue des meilleures liqueurs.

DOYLE & MAY,
PEINTRES.

Ont Phonneur d'informer leurs smis et le public,
qu'ils ont transféré laux établicament de No. 27 qu'ils ont transféré leur établissement de No. 77, au qu'ins out transfère leur établissement qu'vo. 45, de la rue de la Douane, tout près de la rue de Chartres, où ils cont quesont à exécuter tous les ouvrages de leur profession, et ils espèrent par la prompte exécution des demandes qui leur seront faites, et leurs prix modérés,

BOIS.

Diagram parts payenent.

Linete - vo to con passe passevant & 1 · w.,
pun aux aix do datas.

let hyperhèque spéciale jusqu'à parfait payement. Les actes de vinte scrott passés junevant Mr. Lewis, not. paix aux frais des aéquéreurs.

bénéfice de ses créanciers par Philip Lewis, syndic desdits

L sera vendu Vendredt, 20 juin 1834, à milli précia, an la Bourse de Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honora-ble Cour du 1er. District de cet Et et, en date du 17 mai

PAR ordre de l'honorable Coar des Preuves pour la paroisée et la ville de la Nouvelle-Orléa a. il sera y ndu le samedi. 31 de mai, à 10 heures et denie du ma-

AR ordre de l'homble, cour ce listrict dans l'affaire de Joseph Flower vs. ses cicuncier, il sera vendu e simedi, 15 de Juin, à moli, à la Bourse. Le nègre Bidy, âgé d'environ 40 ans, il cet cordonnier travaille depuis longtenis de ce métier.

Martha, agée de 18 ans, servant qui habite ce pays de-

pais plusiems années

Guerin et François Guérin, il sera vendu le samedi, 7 juin prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, 3000 gallons de Strop, livrables sur leur habitation, abandonnés par les dus Elmard Gerin, L. Guerin et Franç is Guerin, a leurs Conditions : comptant.

Nouvelle-Orléans, 14 ma) 1234.

VIS est par le présent donsé qu'un certificat en faveur de Frederick Fry & Co. en date du 21 juin 1832, pour un action de cinq cents passires de la secrimé sonscription au fonds capital de cette instituted, ayant été rdu ou égaré, demande a ététaue d'accorder le certifi

A VIS-Les soussignés viennent de recevoir par le na-vire Champion du Havre, et offrent à vendre,

GS3 caisses de vin, (ayant droit au drawback.)

9 mai

A QUERGIER & BOUTIN.

A de-vie tine Champagne.—35 demi pipes eas-de-vie de preuve; 11 do do vieille caude vie de Champagne, importés par les soussignés, et débarquant de la barque Philetus venant de Bordeaux.

10 mai CARRIERE & BORDUZAT, rue St, Ls. 11

Pascagoula, 5 mai 1834.

mériter la continuation de l'encouragement de public. Ils éxécutent parfaitement les bois et les marbres es aprè MARBRES Egyptien noil. &c. Oriental ou vert antiq

Potomae.
Markee blane italia.
de Sierare & Brastel
Galla andrika.